



SECTION DE L'AIN – 06.73.41.93.73 - 01@unsa-education.org

Déclaration liminaire au CHSCT Du 13 juin 2017

Lors de la première rencontre de l'UNSA Education avec le nouveau ministre, nous avons tenu à rappeler nos exigences portées, avec celles de nos partenaires, pendant la campagne présidentielle.

Les ajustements prévus dans le programme du candidat devenu Président de la République ne doivent venir bousculer ni les ambitions, ni les équilibres fragiles de ces dernières années. Beaucoup d'interrogations demeurent sur les moyens et sur le calendrier. Elles devront trouver rapidement des réponses et prioritairement pour ce qui touchera à la prochaine rentrée. Une certitude : la concertation devra précéder l'action et la mise en œuvre.

Mais attention, les réformes permanentes qui se chassent l'une l'autre constamment à chaque changement politique ne peuvent apporter la stabilité et la sérénité dont les personnels, les élèves, les familles ont besoin : ce sont les conditions indispensables pour toutes évolutions de l'Ecole.

A l'UNSA Education, nous avons soutenu la Refondation de l'Ecole de la République, malgré ses imperfections, en cherchant en permanence à en améliorer les dispositifs, parce qu'elle va dans le sens d'une meilleure réussite de chaque jeune, à commencer par ceux qui sont les plus démunis, les plus fragiles, les plus éloignés de la culture scolaire. Le ministre a annoncé qu'il n'y aurait pas de nouvelle loi : elle reste donc la référence qui pilote la politique de la Nation en matière d'éducation.

Oui, la réforme des rythmes a été difficile et elle n'est pas encore partout satisfaisante. Pourtant, elle correspond davantage au rythme des élèves. Que signifie l'assouplir ? Permettre des organisations différenciées selon les lieux, les écoles... selon quels critères ? Pour le bien de qui ? A l'école primaire, l'articulation entre le temps scolaire et celui des loisirs éducatifs est indispensable et il doit constituer la base du projet éducatif de territoire au bénéfice de tous les enfants. L'essentiel des enfants qui n'iront plus en classe le mercredi matin, iront au centre de loisirs, comme cela était le cas avant la réforme. La fatigue sera la même. Le coût identique (sauf à le faire payer entièrement par les familles). Quel sera le gain si ce n'est renforcer les inégalités ?

L'objectif de la réussite de chaque jeune peut et doit faire consensus dans notre pays. Il s'appuie sur deux moments :

- le parcours École-Collège permettant de garantir à chacun le socle de la scolarité commune.
- le parcours Bac-3/Bac+3 qui doit être repensé pour parachever une formation initiale et citoyenne facilitant l'insertion professionnelle.

Nous avons des responsabilités, en tant qu'organisation syndicale, et nous saurons les prendre. Celles d'abord d'être l'écho du travail quotidien de tous les personnels qui s'investissent pour la réussite de chaque jeune. Il est facile de dénoncer ce qui ne marche pas, et il faut le faire. Mais il faut aussi savoir dire ce qui marche.

Les professionnels de l'Éducation ont besoin d'être reconnus, soutenus, valorisés. Nous ne cesserons de le revendiquer avec et pour eux. Ainsi, pour l'UNSA Education, une gestion humaine des ressources des ministères éducatifs doit être enfin menée. La 5e édition de notre baromètre a montré les espoirs, les inquiétudes et les malaises de nos collègues. Ce doit être la priorité du quinquennat.

Elle passe entre autres par l'accès pour tous à une formation professionnelle tout au long de la vie de chaque agent. Elle nécessite aussi que les personnels de jeunesse et de sport soient gérés par la DGRH du ministère de l'Éducation nationale.

La reconnaissance et la valorisation des innovations pédagogiques doivent être au cœur de la souplesse laissée aux équipes enseignantes. Un dispositif tel que « plus de maîtres que de classe » est justement une manière positive de responsabiliser une école. Y mettre fin pour imposer le dédoublement des seules classes de Cp et de CE1 est assez contraire à cette volonté d'autonomie pédagogique revendiquée et qui ne peut être à géométrie variable.

De plus, l'Ecole n'est pas faite que d'enseignants, aussi notre responsabilité de fédération est de rappeler l'intérêt qu'il faut porter aux personnels administratifs et de gestion, aux corps de direction et d'inspection, aux personnels de santé, des services sociaux, de vie scolaire. Leurs missions sont indispensables au bon fonctionnement du

système scolaire. Trop souvent ils sont oubliés et en souffrance. Des actions adaptées doivent être engagées pour répondre aux difficultés spécifiques rencontrées dans ces métiers.

Justement, une nouvelle instruction interministérielle sur les mesures de sécurité est parue le 13 avril dernier. Elle en remplace trois autres et vient préciser les mesures à adopter face au risque de menace terroriste. Elle encadre notamment la rédaction et la mise en œuvre d'un PPMS « attentat-intrusion ».

Si la vie scolaire n'est pas citée explicitement dans le texte, elle est souvent mise en première ligne sur ce dossier et certaines nouveautés et ajouts y figurent :

- La distinction des 2 PPMS : risques naturels et attentat-intrusion.
- La volonté de mieux coordonner d'une part, tous les acteurs des EPLE et, d'autre part, les forces de sécurité intérieure et la communauté éducative.
- La mise en place de cellules de crise départementales, académiques et ministérielles.
- La mise à disposition de fiches pratiques et d'un vadémécum reprenant les directives et conduites à tenir.
- Le renforcement de la chaîne d'alerte et de la formation des personnels.

Le préambule rappelle à juste titre que «la réponse à la menace d'actes terroristes ou d'attaques armées implique de manière permanente l'ensemble des personnels, quels que soient leurs statuts et leurs fonctions». Mais sur le terrain, les directeurs-trices dans le 1^{er} degré et les personnels d'éducation et assistants d'éducation dans le second degré sont souvent sollicités prioritairement.

Pour l'UNSA Education, on aurait pu légitimement attendre dans le texte :

- Une visite commentée de l'établissement obligatoire à tout nouveau personnel (en particulier CPE et AED) avec une identification des forces et des faiblesses de l'EPLE en cas de problème
- La remise d'un plan détaillé au CPE (plan d'architecte) avec notamment la localisation des zones de protection et de dégagements afin que la vie scolaire ait une vision assurée et non approximative des lieux en cas de souci
- Un engagement à renforcer les effectifs de vie scolaire et d'agents d'accueil pour faire face au respect des consignes Vigipirate (surveillance de l'accès aux bâtiments, contrôle des sacs, vérification des personnes étrangères à l'établissement) et une clarification juridique sur les attributions des uns et des autres.
- Une réponse pragmatique à la double nécessité d'éviter les attroupements devant les établissements et de maintenir un coin fumeur pour les élèves en lycée (quand celui-ci a disparu au profit du trottoir)
- Dans l'annexe traitant du PPMS, une référence explicite aux personnels d'éducation et de vie scolaire dans l'énumération des catégories de personnels exerçant dans un établissement !

Les représentants de l'UNSA Education s'engage donc à :

- Participer aux concertations organisées par les Rectorats, les Préfectures afin de porter leurs exigences.
- S'assurer de la mise en place des actions de formation et d'accompagnement des personnels en s'appuyant notamment sur les compétences des collectivités territoriales.
- Demander l'adaptation des guides et fiches pratiques destinés aux chefs d'établissements aux personnels enseignants, d'éducation et aux élèves eux-mêmes.
- Dénoncer les dérives locales qui pourraient transformer les AED en agents de sécurité et faire revenir les CPE aux missions de surveillants généraux !
- Préciser que la police municipale en zone urbaine et la gendarmerie en zone rurale ont un rôle primordial à jouer aux abords de l'établissement en début et en fin de journée.
- Rappeler qu'un certain nombre de tâches n'ont pas à incomber à la vie scolaire (fermeture de portes diverses, issues de secours, entrées des fournisseurs, parking profs...).

Enfin pour conclure, le FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) collecte les cotisations liées au non respect de l'embauche d'agents handicapés, et les utilise sous forme de convention ou de financement direct en l'absence de convention, notamment pour aider les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%.

Ces conventions (ce qui est le cas pour l'EN), obligent un certain nombre d'action précises, (financement de matériel, adaptation des postes, des salles de classes, équipement matériel, logiciel...) pour l'insertion des personnels reconnus **RQTH**.

Le ministère de l'EN touchait jusqu'ici 42 M € par an ! Mais comme il ne cotise pas comme les autres ministères, le FIPHFP va sérieusement baisser la dotation de 42M€ à 20M€ en établissant des indicateurs d'évaluation, ce qui aura pour effet potentiel de remettre en question la dotation chaque année. Cela ne doit pas empêcher les agents en situation de handicap de faire une demande d'aide ou de mesure de maintien dans l'emploi, reclassement...

Nous demandons donc lors d'un prochain CT ou CHSCT par exemple d'avoir un compte-rendu des dépenses et des actions réalisées dans notre académie et notre département. La déclinaison académique de la convention doit être présentée et transparente notamment lors de la présentation du Bilan social. En effet, la politique "handicap" est académique et de ce fait des choix doivent avoir été opérés.